

## **AVIS PUBLIC**

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NOS LAS-0060-1 ET LAS-0141-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 mai 2021, les règlements suivants :

LAS-0060-1 Règlement amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 de manière à encadrer les occupations périodiques du domaine public à des fins de café-terrasse et de placottoir sur la rue Centrale et sur la rue Édouard ainsi que d'apporter certaines corrections techniques

LAS-0141-1 Règlement amendant le règlement LAS-0141 établissant les tarifs.

Ces règlements peuvent être consultés sur le site internet de l'Arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca.

Ces règlements entrent en vigueur le 7 mai 2021.

DONNÉ À LASALLE, ce 7 mai 2021.

Nathalie Hadida Secrétaire d'arrondissement